



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 avril 2018
Français
Original : anglais

Dix-huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux survenus depuis la publication de mon précédent rapport, en date du 15 janvier 2018 (S/2018/40), en ce qui concerne la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Le 11 janvier 2018, au Koweït, mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe ont rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheik Sabah Khalid Al Hamad Al Sabah, qui a rappelé que, si le Gouvernement iraquien avait fait plusieurs pas dans la bonne direction ces dernières années, aucun progrès concret n'avait été accompli dans le dossier des nationaux et biens koweïtiens disparus. Le cheik Al Sabah a souligné qu'il importait que les autorités iraquiennes intensifient leurs efforts de recherche des personnes portées disparues et des biens disparus, en particulier des archives nationales. Mon Représentant spécial, réaffirmant la volonté de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) de s'acquitter du mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité, a présenté certaines des activités que menait la Mission, notamment celles visant à obtenir des images satellitaires et des images haute résolution et à faciliter le transfert de compétences techniques.

II. Activités menées récemment en ce qui concerne le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou la restitution de leurs dépouilles

3. Au cours de la période considérée, le Ministère iraquien de la défense a continué d'enquêter sur un certain nombre de possibles sites d'inhumation, y compris les sites de Sabahiya et de la base navale au Koweït, et ceux de Khamissiyé, Radouaniyé, Souleïmaniyé et Salman Pak en Iraq. Dans le cadre de ces efforts, le Ministère a maintenu le contact avec les témoins et les organismes publics compétents, en vue de vérifier tous les renseignements obtenus de manière à déterminer l'emplacement exact des sites d'inhumation. Aucune avancée n'a été enregistrée, mais les sites susmentionnés resteront ouverts pour que le Ministère puisse poursuivre ses recherches. L'équipe technique du Ministère a par ailleurs entrepris des travaux



d'exploration et d'excavation dans les sites de Khamissiyé, Karbala et Samaoua, mais aucune dépouille ni rien de ce qui pourrait ressembler à des tombes n'a été trouvé. Les exhumations effectuées en octobre 2017 dans les sites d'inhumation présumés de Bassora et Najaf n'ont malheureusement rien donné. Le Bureau du porte-parole du Ministère de la défense continue de diffuser régulièrement des appels à témoins sur des chaînes de télévision satellite, dont le dernier date du 29 janvier 2018, par lesquels il invite ceux qui sont en possession d'informations sur des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus à se manifester. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fournit au Ministère une assistance technique dont il a grand besoin en lui faisant don de matériel de criminalistique à l'appui des travaux menés sur le terrain.

4. Le 6 février 2018, au Koweït, la MANUI a assisté, en sa qualité d'observateur, à la cent deuxième session du sous-comité technique du mécanisme tripartite. Les délégations de l'Iraq, du Koweït et du CICR ont souligné à quel point les images satellite et aériennes étaient déterminantes pour le repérage de possibles sites d'inhumation et demandé de nouveau aux autres membres du mécanisme de fournir des images ou des analyses d'images datant des années 1990 et 1991. À cet égard, les membres ont approuvé la proposition faite par la MANUI de communiquer les zones d'intérêt au Centre de services mondial de l'ONU, à Brindisi (Italie), pour que celui-ci se renseigne sur l'existence d'images satellite. En outre, la délégation iraquienne a soumis aux membres du mécanisme tripartite une demande d'assistance technique, notamment de formation à l'utilisation des géoradars et à la conservation de traces écrites du travail effectué sur le terrain, conformément aux recommandations issues du projet d'examen du CICR concernant l'application d'une méthode adaptée. Le CICR et la MANUI s'emploient à déterminer la meilleure façon de répondre à cette demande, en mettant à profit les compétences et les ressources disponibles. À la suite de la visite effectuée le 13 novembre 2017 dans les locaux du Comité des personnes disparues à Chypre, la MANUI a envisagé d'utiliser des détecteurs de métal pour repérer de possibles sites d'inhumation. Cependant, il est ressorti de consultations avec le Service de la lutte antimines de l'ONU en Iraq que les détecteurs de métal ne pouvaient constituer le principal outil de recherche, bien qu'ils puissent se révéler utiles comme outil complémentaire. Les membres du mécanisme tripartite ont décidé de réunir le sous-groupe de travail consultatif le 22 avril 2018 en vue d'étudier les conclusions et recommandations issues du projet d'examen du CICR. Les commentaires des membres serviront à l'élaboration d'un plan d'action visant à rationaliser les travaux du mécanisme, à hiérarchiser ses priorités et à orienter son action future.

5. Le 26 mars 2018, à Bagdad, mon Représentant spécial a rencontré le Ministre iraquien de la défense, Irfan Hayali, auquel il a assuré que le dossier des nationaux du Koweït portés disparus restait pour moi une priorité. Il s'est par ailleurs félicité que l'Iraq accueille les prochaines réunions du mécanisme tripartite, qui se tiendront à Bagdad. M. Hayali a souligné que son ministère était déterminé à continuer de jouer un rôle actif en ce qui concernait ce dossier humanitaire important.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

6. Au cours de la période considérée, la MANUI a réaffirmé au Ministère iraquien des affaires étrangères être disposée à faciliter et observer la restitution officielle des biens koweïtiens retrouvés et aider au transport aérien des livres koweïtiens répertoriés se trouvant au Ministère, une fois que les deux États seraient convenus de

dates pour la restitution. La MANUI continue de réfléchir avec le Ministère au meilleur moyen de procéder sans délai à la restitution.

IV. Observations

7. L'obtention de résultats concrets dans le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, est essentielle à la pleine normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït. Je salue l'énergie que les deux États Membres déploient pour s'assurer qu'une attention profonde et constante soit accordée à ce dossier.

8. Je me félicite de l'action menée par le Ministère iraquien de la défense pour relancer la recherche des Koweïtiens portés disparus et sa volonté de prendre en compte les demandes, recommandations et conseils de ses interlocuteurs koweïtiens et des membres du mécanisme tripartite. Il sera nécessaire, pour faire avancer ce dossier alors qu'aucun résultat tangible n'a été obtenu en treize ans, de faire preuve de volonté et de détermination et de se montrer ouvert à l'emploi de méthodes nouvelles et innovantes. Je sais pouvoir compter sur des échanges constructifs entre les membres du mécanisme tripartite concernant l'application des recommandations et conclusions issues du projet d'examen du CICR, qui pourraient permettre de revitaliser le dossier. La MANUI se tient prête à fournir appui et assistance, guidée par les excellents conseils du CICR et mue par les besoins du mécanisme tripartite. Dans cet esprit, j'encourage vivement les États Membres, en particulier les membres du mécanisme, à transmettre toutes informations ou tous documents susceptibles d'aider à déterminer l'emplacement des sites d'inhumation, ainsi qu'à donner suite aux demandes d'assistance technique et scientifique émanant du Gouvernement iraquien.

9. Je reste déçu de constater qu'aucune avancée n'a été enregistrée en ce qui concerne les biens koweïtiens disparus et exhorte de nouveau le Ministère iraquien des affaires étrangères à procéder sans délai à la restitution officielle des livres koweïtiens retrouvés. Il reste beaucoup à faire si l'on veut intensifier la recherche des précieuses archives nationales du Koweït.

10. Je réaffirme la volonté résolue de mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe, ainsi que du personnel de la MANUI, de participer activement à cette importante action humanitaire en continuant de promouvoir, soutenir et faciliter les efforts déployés par le Gouvernement iraquien à cet égard.